

Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD

CONTRAT 5386
N/REF : 8/02/2026 0H03 C:001860 I:03228
V/REF : CUR8006TULIPIER

SDC 'Parc Croix Rousse'
C/O REGIE FAVRE DE FOS S.A
26 AVENUE RENÉ CASSIN
69009 LYON

IMMEUBLE : PARC CROIX ROUSSE
30, RUE CHAZIERE
BATIMENT LES HETRES/TULIPIERS
69004 LYON

Vaulx en Velin, le 04 Février 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE 30 BATIMENT LES TULIPIERS
MOTIF : REDEVANCE BISANNUELLE
Donneur d'ordre : Mr D. FAVRE

CURAGE DE 6 X 15 METRES DE TRAINASSE EAUX PLUVIALES PASSANT EN
GAINTE TECHNIQUE EN FAUX PLAFOND DES CHAMBRES DE BONNES ET DES STUDIOS
AU 1ER ETAGE INTERVENTION EFFECTUEE DEPUIS LES BALCONS DU 2EME ETAGE
CURAGE DE 180 METRES DE TRAINASSE EAUX USSES EAUX VANNES EAUX PLUVIALES
EN GAINTE TECHNIQUE AU 1ER ETAGE JUSQU'AU TABOURETS EXTERIEURS

OBSERVATIONS : DERNIERE VALEUR CONNU 09/2025 : 145,8
FACTURATION
la redevance sera facturée tous les deux ans et payable 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
(Indice ICHTTS1 remplacé par Indice ICHT-revTS1 base 100 en décembre 2008)

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P = P' (0,15 + 0,85 \frac{ICHT-revTS1}{ICHT-revTS1'})$$

P : Prix révisé H.T.
P' : Prix contractuel H.T.
ICHTrev-TS1' : l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE, connu a la daite d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1 : dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/02/2024

Prix de base du contrat : 1879,60

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 07/2008 Valeur : 99,4
Mois de l'indice de révision : 01/2024 Valeur : 138,1

*Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD*

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Curage hydraulique réseau EU/EV/EP	2 ANS	2625,39	2625,39
TOTAL H.T.				2625,39
T.V.A. a 10,00%				262,53
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>2887,92</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mars 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.